

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 29 janvier 2024, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Valérie BOULESTIN, Alain BOUDOU, Jacques MAUREL-CHARTROU.

Guy CAVALIE, excusé a donné pouvoir à Annie IMBERT, Georges ISSIOT excusé a donné pouvoir à Jacques MAUREL-CHARTROU, Marie SULKOWSKI, excusée a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emilie BRUNO sont absents.

Annie IMBERT a été nommé secrétaire.

1-Fossé Champollion

Le Maire informe le conseil municipal de la consultation menée pour les travaux d'aménagement de l'Allée Champollion sous le rempart du bourg de Capdenac.

Trois entreprises ont répondu, la commission d'appel d'offres propose, après avoir demandé un complément de dossier de choisir l'entreprise ROUQUETTE TP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres et mandate le Maire pour signer toutes les pièces concernant le dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240129-Del-1-29janv-DE
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

**Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 29 janvier 2024, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Valérie BOULESTIN, Alain BOUDOU, Jacques MAUREL-CHARTROU.

Guy CAVALIE, excusé a donné pouvoir à Annie IMBERT, Georges ISSIOT excusé a donné pouvoir à Jacques MAUREL-CHARTROU, Marie SULKOWSKI, excusée a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emilie BRUNO sont absents.

Annie IMBERT a été nommé secrétaire.

2-Fédération Partir-Convention accueil des mineurs

Le Maire propose de reconduire la convention liant la commune à la Fédération Partir en tant que partenaire pour l'accueil de jour sans hébergement des enfants de la collectivité dans des conditions tarifaires et de priorités préférentielles.

C'est aussi la Fédération Partir qui reste notre « prestataire » pour le suivi des activités périscolaires.

Les conditions de participation de la collectivité sont forfaitaires sur la base de 100€ par an et par enfant participant.

Le Maire propose de reconduire le partenariat avec la fédération Partir pour l'accueil collectif des mineurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition et mandate le Maire pour signer la convention 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240129-Del-2-29janv-DE
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 29 janvier 2024, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 30 minutes en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

Présents

Annie IMBERT, Josiane SENAC, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Philippe RIMBAUD, Valérie BOULESTIN, Alain BOUDOU, Jacques MAUREL-CHARTROU.

Guy CAVALIE, excusé a donné pouvoir à Annie IMBERT, Georges ISSIOT excusé a donné pouvoir à Jacques MAUREL-CHARTROU, Marie SULKOWSKI, excusée a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD.

Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER, Emille BRUNO sont absents.

Annie IMBERT a été nommé secrétaire.

3-convention de mise à disposition de supports numériques nomades (Liseuses)

Le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de supports numériques nomades de la bibliothèque départementale à la bibliothèque de Capdenac dans le cadre de la mise à disposition d'une offre de services numériques.

La convention a pour objet le prêt de 1 liseuse et sa housse de protection ainsi qu'1 cordon d'alimentation, du 15 Février 2024 au 14 Février 2025.

La bibliothèque communale s'engage à mettre gratuitement ce support à disposition des usagers de la bibliothèque, à en prendre soin et à signaler tout désordre.

Le Maire propose d'adhérer aux termes de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les principes de la convention et mandate le maire pour la signer

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20240129-Del-3-29janv-DE
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024